

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juin 2021

PROTÉGER RÉMUNÉRATION AGRICULTEURS - (N° 4266)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 491

présenté par  
Mme Melchior

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« l'origine de l'ingrédient primaire ou des ingrédients primaires »

les mots :

« leur origine ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est issu des travaux de l'UFC Que Choisir.

En sa rédaction actuelle, le présent article permet de renseigner l'origine du seul ingrédient principal des produits transformés. Ainsi, dans le cas d'un produit constitué de plusieurs viandes, seule serait indiquée l'origine de la viande la plus présente dans le produit transformé.

Afin de répondre à la volonté des consommateurs de pouvoir identifier l'origine des produits qu'ils consomment, il convient d'indiquer l'origine de l'intégralité des ingrédients composant les aliments transformés.